

COMPTE RENDU--
**CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 AVRIL 2014**

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 14 avril 2014.

L'an deux mil quatorze, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 7 avril, sous la présidence de Monsieur Michel CHALONS.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote
11	10	1	0

PRESENTS	Michel CHALONS, Jean-Christophe PATON, Olivier PASQUIER, Louissette JECKEL, Marc AGAUGUE, Anne BOIS, James VEBER, Rachel DEBART, Pierre MUTELET, Pascal KROKOSZ.
ABSENTS	David LALLEMANT
POUVOIRS	/.
SECRETAIRE	Jean-Christophe PATON

1/ Commissions communales et comités consultatifs

Suite aux élections municipales et après appel à candidature faite auprès de la population, le Conseil Municipal, a formé les commissions municipales et comités consultatifs suivants :

⇒ Commission FINANCES et ADMINISTRATION

Membres du conseil	Michel CHALONS, J-Christophe PATON, Olivier PASQUIER, Louissette JECKEL, Anne BOIS, Pierre MUTELET
Membres extérieurs	-

Le conseil municipal approuve par 10 voix pour soit, à l'unanimité, la création de la commission « Finances et Administration » ainsi que sa composition telle que listée ci-dessus.

Le responsable de la commission sera M. J-Christophe PATON

⇒ Commission TRAVAUX

Membres du conseil	Michel CHALONS, J-Christophe PATON, Olivier PASQUIER, Marc AGAUGUE, Pascal KROKOSZ, Pierre MUTELET
Membres extérieurs	Patrick TOUSSAINT, Jean MUTELET, Jean-Michel PREVOT

Le conseil municipal approuve par 10 voix pour soit, à l'unanimité, la création de la commission « Travaux » ainsi que sa composition telle que listée ci-dessus.

Le responsable de la commission sera M. Michel CHALONS

⇒ Commission ESPACES VERTS, EMBELLISSEMENT, ETANG

Membres du conseil	Michel CHALONS, Marc AGAUGUE, Rachel DEBART, Pascal KROKOSZ, David LALLEMANT
Membres extérieurs	Patrick TOUSSAINT, Alain MACEL, Irène FEG

Le conseil municipal approuve par 10 voix pour soit, à l'unanimité, la création de la commission « Espaces verts, embellissement, étang » ainsi que sa composition telle que listée ci-dessus.

Le responsable de la commission sera M. Marc AGAUGUE

⇒ **Commission INFORMATION COMMUNICATION**

Membres du conseil	Michel CHALONS, J-Christophe PATON, Marc AGAUGUE, Rachel DEBART
Membres extérieurs	Claudine DIDRY

Le conseil municipal approuve par 10 voix pour soit, à l'unanimité, la création de la commission « Information communication » ainsi que sa composition telle que listée ci-dessus.
Le responsable de la commission sera M. J-Christophe PATON

⇒ **Commission FORET COMMUNALE**

Membres du conseil	Michel CHALONS, James VEBER, Pascal KROKOSZ, David LALLEMANT
Membres extérieurs	Arnaud LAMBRIX, Ludovic SANCHEZ, Michel WILLEMIN

Le conseil municipal approuve par 10 voix pour soit, à l'unanimité, la création de la commission « Forêt communale » ainsi que sa composition telle que listée ci-dessus.
Le responsable de la commission sera M. James VEBER.
Messieurs LAMBRIX, SANCHEZ et WILLEMIN seront garants pour les affouages.

⇒ **Commission CIMETIERE**

Membres du conseil	Michel CHALONS, Anne BOIS
Membres extérieurs	-

Le conseil municipal approuve par 10 voix pour soit, à l'unanimité, la création de la commission « Cimetière » ainsi que sa composition telle que listée ci-dessus.
Le responsable de la commission sera M. Michel CHALONS

2/ Commission d'appel d'offres

Le conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

- Nombre de votants :10
- Nuls et blancs : 0
- Suffrages exprimés :10

		Votes
Président	Michel CHALONS	10 voix
Membres	J-Christophe PATON Olivier PASQUIER, Louisette JECKEL	10 voix 10 voix 10 voix

3/ Délégués dans les organismes extérieurs

Le conseil municipal a procédé à l'élection des représentants de la commune dans les différents organismes extérieurs.

⇒ **Syndicat d'électrification du Nord Meusien (SENM)**

- Nombre de votants :10
- Nuls et blancs : 0
- Suffrages exprimés :10

		Votes
Titulaires	J-Christophe PATON Alain MACEL	10 voix 10 voix
Suppléants	Louisette JECKEL Anne BOIS	10 voix 10 voix
<i>Candidats non élus</i>	-	-

⇒ **Syndicat des eaux Dieppe Damloup (SIAEP)**

- Nombre de votants :10
- Nuls et blancs : 3

- Suffrages exprimés :7

		Votes
Titulaires	Michel CHALONS Alain MACEL	6 voix 6 voix
Suppléants	Louissette JECKEL Jean-Claude DIDRY	7 voix 7 voix
<i>Candidats non élus</i>	<i>Michel WILLEMIN</i>	2 voix

⇒ **Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Dieppe (AFR)**

- Nombre de votants :10
- Nuls et blancs : 0
- Suffrages exprimés :10

		Votes
Maire	Michel CHALONS	10 voix
Propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre remembré	Jean Charles MANGEOT Pierre MUTELET Hervé DAUTEL Emmanuel MOUTAUX	10 voix 10 voix 10 voix 10 voix
<i>Candidats non élus</i>	-	-

⇒ **AGEDI**

- Nombre de votants :10
- Nuls et blancs : 0
- Suffrages exprimés :10

		Votes
Délégué unique	J-Christophe PATON	10 voix
<i>Candidats non élus</i>	-	-

4/ Délégations permanentes données au Maire

Par application de l'article L2122-22 du CGCT, le conseil municipal décide à l'unanimité, et pour la durée de son mandat, de déléguer au Maire les compétences suivantes :

- 3° Procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- 8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- 9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, quels que soient les cas ;
- 20° Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 20 000 euros ;

5/ Entretien des espaces verts communaux

Le Maire informe le Conseil que la personne qui assurait jusqu'à présent la tonte du village, par contrat saisonnier, ne souhaite pas poursuivre cette activité. Par ailleurs, le tracteur sort d'une longue période de réparation et les espaces verts connaissent actuellement une très forte croissance. Le Maire propose de recourir aux services du chantier d'insertion ACSI situé à Etain pour réaliser la première tonte du village et remettre en état les abords de l'étang. Les devis présentés sont respectivement de 856.61 € TTC et 223.44 € TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, de recourir aux services du chantier d'insertion ACSI pour la première tonte du village, pour un montant de 856.61 € TTC, comprenant le matériel, le carburant, et l'enlèvement des déchets
- Décide par 9 voix pour et 1 contre, de ne pas retenir le devis concernant la remise en état de l'étang.
- Demande à la commission Espaces Verts de réfléchir rapidement à une solution pérenne pour le reste de la saison.

6/ Entretien des locaux Mairie et Salle des fêtes

Le Maire propose au Conseil de recourir aux services d'une femme de ménage pour assurer l'entretien de la mairie et de la salle des fêtes, par des prestations ponctuelles. Il propose la candidature de Madame HUMBERT Maria, habitante de la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, de recourir aux services d'une femme de ménage de façon ponctuelle pour l'entretien de la Mairie et de la salle des fêtes.
- Décide à l'unanimité de retenir la candidature de Madame Maria HUMBERT pour cette prestation.

7/ Indemnité de gardiennage de l'église 2014

Le Maire informe le Conseil que les circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 08.01.1987 et NOR/IOC/D/11/21246C du 29.07.2011 prévoient que l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église attribuée au prêtre de la paroisse dont relève la commune peut faire l'objet d'une revalorisation au même titre que les indemnités allouées aux agents publics, dans la limite d'un plafond de 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune où se trouve l'église, plafond identique à 2013.

Il précise que l'indemnité attribuée par le conseil municipal par délibération du 07.10.2011 était fixée à 50 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, de maintenir pour 2014 à 50€ le montant de l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église versée au profit de la paroisse Saint Michel du Val d'Orne.

Le Maire

Michel CHALONS

